



INFORMATIONS  
DESTINÉES À VOS  
COLLABORATEURS

# CONDITIONS D'UTILISATION DE VOTRE offre spéciale hiver 2020

J'ai en ma possession un billet offre spéciale hiver 2020

(billet à 53€ tarif unique valable du 6 janvier au 1<sup>er</sup> avril 2020, dont la validité a été étendue jusqu'au 5 novembre 2020).

Je n'ai pas pu l'utiliser avant la fermeture des Parcs Disney® le 29 octobre 2020 au soir. Que puis-je faire ?

Si votre billet n'a pas été utilisé, sachez que **sa validité est étendue jusqu'au 30 septembre 2021.**

La prolongation est effectuée automatiquement dans nos systèmes.

**À noter :** les e-billets doivent être téléchargés et imprimés avant leur date d'expiration.



**PENSEZ À VOUS  
ENREGISTRER !**

Ce billet ne donne accès aux Parcs Disney® qu'accompagné d'une réservation pour la date de visite choisie (sous réserve de disponibilité) sur notre plateforme dédiée :

[disneylandparis.com/fr-fr/enregistrement-billets](https://disneylandparis.com/fr-fr/enregistrement-billets)

NOS PRINCIPALES MESURES D'*hygiène* ET DE *sécurité*



**Capacité limitée**  
et système de  
**réservation anticipée**



Port du  
**masque**  
obligatoire



Respect de la  
**distanciation**  
physique



Distributeurs  
de **gel**  
hydroalcoolique

